



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ostéopathes et chiropracteurs

Question écrite n° 107777

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le retard de la mise en oeuvre du statut des ostéopathes, plus de quatre années après l'adoption de la loi (mars 2002) les concernant. Il souligne que le Conseil d'État a enjoint le Premier ministre (mai 2006) à publier les décrets d'application dans un délai de six mois. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette mise en demeure.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107777

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10995